



CONVENTION RELATIVE À LA PARTICIPATION AU PROJET “RÉFÉRENTIEL CARBONE”

Entre

ICOM-France, association régie par la loi du 1er juillet 1901, n° SIRET 383 586 120 00040 dont le siège social est situé 16 rue Massenet, 75116 Paris, représentée par sa présidente, Mme Emilie GIRARD, dûment mandatée, et désignée sous le terme « l'Association », d'une part,

Et

La Ville de Dijon, située Palais des Etats et des ducs de Bourgogne, 21000 Dijon, numéro SIRET 212 102 313 00013, représentée par l'Adjointe déléguée à la culture, à l'animation et aux festivals en exercice agissant en vertu de la délibération du conseil municipal du 25 novembre 2024 donnant délégation de pouvoirs à la Maire à l'effet d'accomplir certains actes de gestion en vue d'en accélérer l'exécution et de l'arrêté du 26 novembre 2024 donnant délégation de fonctions et de quartiers aux adjoints,

Le Musée des Beaux-Arts de la Ville de Dijon est désigné sous le terme « le Musée Partenaire » d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La nouvelle définition des musées, adoptée lors de l'Assemblée générale extraordinaire du Conseil International des Musées (ICOM) à Prague, le 24 août 2022, comporte une ambition écologique : « Un musée est une institution permanente, à but non lucratif et au service de la société, qui se consacre à la recherche, la collecte, la conservation, l'interprétation et l'exposition du patrimoine matériel et immatériel. Ouvert au public, accessible et inclusif, il encourage la diversité et la durabilité. (...) ».

Conscient du lien profond entre musée et durabilité, ICOM France a fait des questions de transition écologique un des axes forts de la mandature actuelle. Elle mène un ensemble de projets d'étude, de recherche, d'innovation et d'animation afin d'assister son réseau d'adhérents dans cette transition. Dans ce cadre, elle lance en 2024 le projet “Référentiel Carbone”.

Le projet “Référentiel Carbone” vise à accompagner les petits et moyens musées français dans leur transition écologique, en contribuant à la quantification de leurs émissions de gaz à effet de serre, à l'identification de leviers de décarbonation, et à la facilitation d'une démarche de filière.

Un comité de pilotage est mis en place rassemblant ICOM-France et les représentants de la mission de la transition écologique et du développement durable du Ministère, ainsi que du service des musées de France. Un comité de suivi du projet réunit les membres du comité de pilotage, les 15 musées partenaires du projet et le consortium prestataire, composé par Aktio, Praxis & Culture et Les Augures, chargé de les appuyer pour le déroulement de ses différentes étapes.

En premier temps, le prestataire accompagne chaque musée dans la collecte de données et calcul de son propre Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES), ainsi que dans l'élaboration de son plan d'action individuel. Dans un second temps, les résultats sont analysés pour concevoir un outil de mesure d'empreinte carbone répliquable ainsi qu'une stratégie pour la transition écologique de la filière. Il est à noter que ce projet, en partant d'un échantillon de musées sélectionnés, vise une portée étendue et inclusive pour l'ensemble de la filière. Dans cette optique, il adopte tout au long de son déploiement une approche ouverte et collaborative.

Le projet "Référentiel Carbone" est soutenu par le Ministère de la Culture et s'aligne avec les objectifs nationaux pour la transition écologique du secteur culturel. Le ministère identifie la collecte de données et la réalisation de bilans carbone comme un levier essentiel pour réduire l'empreinte carbone des opérateurs du secteur culturel. Il fixe donc l'objectif que d'ici 2027, 100% des acteurs culturels mesureront l'impact de leurs événements ou productions, et il souligne la nécessité de déployer des outils de mesure adaptés à chaque filière.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, l'Association s'engage à mettre en œuvre le projet "Référentiel Carbone", en supervisant la coordination entre les différentes parties prenantes, notamment les musées partenaires participants et le consortium prestataire, et en assurant le déroulement des étapes, telles que détaillées en annexe.

L'Association reçoit un mandat au nom et pour le compte du Musée Partenaire, ce qui permet à ce dernier de ne pas devoir régler directement les frais du BEGES au prestataire (Aktio) et de ne pas devoir déposer directement un dossier auprès de BpiFrance via le dispositif Diag Décarbon'Action de l'ADEME, le Musée Partenaire transmet en revanche tout élément utile à l'Association permettant de finaliser l'inscription. L'Association agit comme mandataire des 15 musées partenaires du projet. Elle gère alors en leurs noms et pour leur compte l'action collective envisagée, notamment la mise en place du dispositif Diag Décarbon'Action de l'ADEME / BpiFrance.

Elle s'engage également à contribuer financièrement à la réalisation du bilan carbone et au développement du plan d'action individuel du Musée Partenaire, en complément et sous condition de l'obtention de la subvention fournie par BPIFrance, ainsi qu'aux initiatives de décarbonation de la filière.

Le Musée Partenaire s'engage, de sa propre initiative et sous sa responsabilité, à participer activement aux différentes étapes du projet "Référentiel Carbone", telles que détaillées en annexe, y compris à entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir la subvention

fournie par BPIFrance. Il s'engage également à contribuer financièrement aux initiatives de décarbonation de la filière.

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION

Cette convention entre en vigueur à compter de sa signature. Il se termine après remise des derniers livrables par le cabinet de conseil, prévue en mai 2025 et prolongeable jusqu'à décembre 2025.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Pour l'Association :

- Mettre en œuvre le projet "Référentiel Carbone" en supervisant la coordination entre les musées partenaires participants et le cabinet de conseil, ainsi que le bon et ponctuel déroulement des étapes du projet, telles que détaillées en annexe. L'Association s'engage à rester disponible tout au cours du projet pour échanger avec le Musée Partenaire sur toute problématique concernant la coordination du projet, alors qu'elle se réserve le droit de renvoyer vers le cabinet de conseil toute question technique.
- Communiquer sur le projet et sur ses résultats globaux, notamment à la fin de chaque phase du projet.
- Contribuer financièrement pour un montant de 7 200 euros toutes taxes comprises à la prestation de calcul du BEGES et de développement du plan d'action individuel du Musée Partenaire. Ce financement est conditionnel à l'éligibilité du Musée Partenaire au dispositif Diag Décarbon'Action par BPIFrance et donc à l'obtention de la subvention correspondante de 4 800 euros toutes taxes comprises.
- Agir comme mandataire du musée Partenaire auprès de BPIFrance.
- Régler la prestation globale du cabinet conseil (le consortium Aktio / Praxis culture / Les Augures) qui accompagnera chaque musée Partenaire dans l'établissement du BEGES, l'élaboration d'un plan de décarbonation personnalisé du musée Partenaire et esquisser une stratégie globale de décarbonation de la filière muséale (outils de transition bas-carbone).

Pour le Musée Partenaire :

- Participer de manière irrévocable au projet "Référentiel Carbone". L'annulation de cette participation est impossible, sauf en cas d'inéligibilité au dispositif Diag Décarbon'Action, préalablement vérifiée.

- Participer activement, sur toute la durée du projet “Référentiel Carbone”, aux différentes étapes du programme, telles que détaillées en annexe I: participer aux réunions et ateliers planifiés, se mobiliser pour l’obtention des données en interne nécessaires au calcul du BEGES, telles que demandées par le cabinet de conseil, et respecter les délais fixés par le cabinet de conseil pour les différentes étapes du projet.
- Désigner parmi ses agents une personne pour assurer le rôle de référent principal du projet “Référentiel Carbone” au sein du Musée Partenaire. Cette personne s’engage à participer aux réunions planifiées, à coordonner le déploiement du projet au sein du Musée Partenaire, à assurer la transmission d’informations en interne et en externe, ainsi qu’à impliquer les autres membres du personnel aux différentes étapes du projet. Les équipes internes, l’Association, les membres du consortium du prestataire (Aktio, Praxis & Culture et Les Augures) et tout autre intervenant extérieur peuvent la contacter pour toute question relative au déploiement du projet dans le Musée Partenaire. Elle s’engage donc à être disponible et à recueillir les informations nécessaires.
Si cette personne ne peut pas assister à une réunion du comité de suivi ou à un autre moment clé du projet, le Musée Partenaire s’engage à trouver quelqu’un qui puisse la remplacer temporairement, assurant ainsi une représentation continue à chaque phase du projet.
- Garantir un soutien explicite du projet par la direction du musée.
- Communiquer auprès de son public le projet “Référentiel Carbone”, dans lequel il s’engage, et ses résultats afin de sensibiliser à l’action durable des musées et du secteur culturel.
- Fournir à l’Association tous les documents nécessaires pour la constitution du dossier pour inscrire le Musée Partenaire dans la démarche Diag Décarbon’Action. Ces documents faciliteront le processus de contractualisation et les discussions de l’Association avec BpiFrance.
- Signer la convention avec BPIFrance pour participer au dispositif Diag Décarbon’Action et donner le mandat à ICOM France afin de financer en son nom cette démarche et recevoir l’aide de l’ADEME.
- Contribuer financièrement au projet. Cette contribution couvre les frais liés aux étapes communes des différents musées participants au projet, notamment le développement d’une calculatrice et d’un plan d’action pour la décarbonation de la filière, ainsi que les frais de coordination du projet.

ARTICLE 4 - RÉPARTITION DES COÛTS

Les étapes communes

Les étapes du projet qui sont communes aux musées partenaires participants et qui visent à la décarbonation de la filière, notamment le développement d’un calculateur carbone et d’une stratégie de filière, ainsi que la coordination générale du projet, sont financées par les contributions des différents musées partenaires. Le Musée Partenaire s’engage à verser une

contribution de 2 865 euros toutes taxes comprises, répartis sur deux exercices budgétaires, pour les étapes communes à l'Association.

Les étapes individuelles

En accord avec les indications fournies par BPIFrance, la démarche Diag Décarbon'Action, incluant le calcul du BEGES et l'élaboration d'un plan d'action individuel pour le Musée Partenaire, correspond à un coût total de 12 000 euros toutes taxes comprises par organisation.

Dans le cadre du projet, ce coût est partagé entre :

- La contribution de l'Association, qui correspond à un montant de 7 200 euros toutes taxes comprises, couvrant environ 60% du montant de la prestation. Ce financement est conditionnel à l'éligibilité du Musée Partenaire au dispositif Diag Décarbon'Action de BPIFrance.
- La subvention du dispositif Diag Décarbon'Action de BPIFrance, qui correspond à un montant de 4 800 euros toutes taxes comprises, couvrant 40% du montant de la prestation. Le montant de la subvention est avancé par l'Association et remboursé à l'Association une fois le dispositif Diag Décarbon'Action est conclu.

En cas de non-obtention du dispositif Diag Décarbon'Action de BPIFrance, correspondant à un montant de 4 800 euros toutes taxes comprises, aucune des parties prenantes ne s'engage à couvrir ce montant. De cette façon, si l'étude n'a pas encore débuté, le projet est suspendu pour le Musée Partenaire concerné, tandis que l'Association continue le projet avec les autres musées partenaires. Toutefois, à la demande du Musée Partenaire, ce dernier peut poursuivre sa participation au projet mais les frais du BEGES et du plan d'action individuel seront à sa charge, sans recours de l'aide financière de l'Association.

ARTICLE 5 - PAIEMENTS

Le Musée Partenaire verse à l'Association une somme totale de 2 865 euros toutes taxes comprises, pour le financement des étapes communes.

Ce montant est versé par le Musée Partenaire à l'Association en deux temps :

- 1 433 euros toutes taxes comprises avant la date limite du 31 décembre 2024.
- 1 432 euros toutes taxes comprises avant la date limite du 31 mai 2025.

Tout versement à l'Association est effectué au compte ouvert au nom de :

COMITE NAT FRAN CONSEIL INTER

N° IBAN |F|R|5|3| |2|0|0|4| |1|0|0|0| |0|1|0|0| |4|8|3|1| |5|X|0|2| |0|0|9|

BIC |P|S|S|T|F|R|P|P|A|R|

L'ordonnateur de ces dépenses est _____

ARTICLE 6 - UTILISATION DES DONNÉES

Le projet "Référentiel Carbone" s'inscrit dans une perspective collaborative et *open source*, visant à promouvoir l'engagement de l'ensemble de la filière.

Le Musée Partenaire autorise expressément la diffusion des données relatives aux versions définitives de son BEGES ainsi que de son plan d'action individuel. Ces données ont l'ambition d'être rendues publiques et accessibles sur le site internet de l'Association ICOM France. Elles peuvent également être exploitées à des fins de recherche et dans le cadre d'autres projets menés par l'Association.

L'Association donne son accord pour et encourage la diffusion par le Musée Partenaire des versions définitives de son propre BEGES et plan d'action individuel, ainsi que des versions finales du calculateur carbone et de la stratégie pour la filière, sans y apporter aucune modification.

Dans le cadre du projet "Référentiel Carbone", le Musée Partenaire est tenu de partager avec le cabinet de conseil des expériences, des données et des pratiques, potentiellement sensibles. L'Association assure avoir inclus dans son contrat avec le prestataire une clause de confidentialité absolue concernant les informations confidentielles du Musée Partenaire. De plus, toute diffusion de ces informations ne pourra se faire qu'après obtention d'une approbation écrite préalable du Musée Partenaire. Cette obligation reste en vigueur pour une durée indéterminée après la résiliation de la présente convention.

Le Musée Partenaire est tenu de traiter toutes les données et informations, de nature technique, commerciale, financière ou autre, dont le caractère confidentiel est connu ou aurait pu être connu, ainsi que le contenu, la méthodologie et les données du projet "Référentiel Carbone", obtenues de la part de l'Association ou d'autres parties impliquées dans le projet, comme strictement confidentielles.

Le Musée Partenaire ne peut les divulguer qu'après l'approbation écrite préalable de l'Association. L'Association ne doit pas refuser cette approbation pour des motifs déraisonnables et doit prendre en compte les intérêts du Musée Partenaire. Cette obligation reste en vigueur pour une durée indéterminée après la résiliation de la présente convention.

ARTICLE 7 - COMMUNICATION

Pendant la durée de la convention, l'Association et le Musée Partenaire sont autorisés à utiliser les noms et logos de l'autre partie dans le but de promouvoir le projet "Référentiel carbone".

Les deux parties s'engagent également à mentionner le ministère de la Culture, en tant que partenaire financier du projet, et à ajouter son logo dans leurs actions de communication majeures sur le projet.

L'Association s'engage à communiquer sur le projet et sur ses résultats globaux, notamment à la fin de chaque phase du projet. Elle s'engage également à mentionner le Musée Partenaire dans toutes ses actions de communication majeure concernant le projet.

Le Musée Partenaire est tenu de promouvoir activement le projet "Référentiel Carbone" ainsi que son implication à toutes les étapes du projet. Toute communication relative au projet doit

mettre en avant le rôle de l'Association en tant que pilote du projet "Référentiel Carbone" et utiliser le logo de l'Association dans toute communication s'y rapportant. Dans ce cadre, le Musée Partenaire s'engage également à soumettre à validation de l'Association toute communication concernant le projet avant sa publication ou diffusion.

ARTICLE 8 - AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie de la convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 - RÉSILIATION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celui-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 10 – ANNEXE

L'annexe I fait partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 11 - RECOURS

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Paris.

Le .../.../...

Pour l'Association ICOM France,

Emilie GIRARD – présidente d'ICOM France

Pour la Maire de Dijon,
L'Adjointe déléguée à la culture,
À l'animation et aux festivals

Madame Christine MARTIN

ANNEXE I

Phases en détail

Phase 1 : Cadrage du projet

Objectif:

- Sensibiliser et embarquer les équipes des musées partenaires du projet.

Accompagnement et outils mis en place:

- **Réunion d'information et de sensibilisation** avec les structures pré-sélectionnées par l'ICOM pour clarifier la mission, son déroulé, les données types à collecter, les équipes à mobiliser

Livrables:

- Support de sensibilisation pour communiquer en interne (objectifs, méthodologie de collecte)
- Comptes rendus des réunions et synthèse du cadrage

Phase 2 : Réalisation des bilans carbone individuels

Objectifs :

- Déposer et obtenir les demandes de subventions **Diag Décarbon'action** en amont du lancement
- Réaliser les **bilans carbone des 15 structures** (collecte de données scope 1+2+3, calcul des émissions, plan de décarbonation)

Accompagnement et outils mis en place :

- **Réunion commune de lancement** avec l'équipe projet et chaque référent :
 - Présentation de l'outil de collecte des données, rappel de la méthodologie, du périmètre, du calendrier
 - Construction du plan de collecte des données via la plateforme Aktio ou Excel et envoi des requêtes de données aux contributeurs
- Réalisation des **bilans carbone** :
 - Réunions de suivi de la collecte des données et relances le cas échéant
 - Identification des facteurs d'émissions spécifiques à l'activité par l'expert Aktio
 - Calculs, audit et validation des données pour le calcul des BEGES par le chef de projet et l'expert carbone Aktio
 - Plan de décarbonation pour chaque musée
 - Présentation du bilan (chiffres et plan de décarbonation) à chaque musée

FOCUS - Approche à la collecte de données :

- **Réunion de pré-cadrage** avec le chef de projet :
 - Identifier les contributeurs clés et leur disponibilité pour le projet

- Clarifier la cartographie des flux et le périmètre organisationnel
- Identifier les principales sources de données
- Définir le planning détaillé du projet et planifier dans les agendas les points de suivi
- **Réunion de lancement** (2 à 3h) :
 - Présenter la démarche Bilan Carbone à tous les contributeurs
 - Présenter le planning et les étapes du projet
 - Valider la disponibilité des données à collecter en présence des contributeurs
 - Planifier des points de suivi en bilatéral avec les contributeurs principaux (achats, services généraux / gestionnaires des bâtiments..)
- **Points de suivi bi-mensuel** (1h) :
 - Passer en revue les données collectées au cours des 2 semaines et les valider avec le chef de projet
 - Identifier les données manquantes et les points de blocage
 - Planifier des points ad-hoc bilatéraux le cas échéant pour lever les blocages
- Proposition de proxy (règles d'extrapolation) et hiérarchisation des données : proposer à chaque contributeur une « hiérarchie des données à collecter » avec des alternatives en cas de données indisponibles.
- Réunions bilatérales (Aktio / contributeur) : Réunions dédiées avec les contributeurs pour échanger sur les données disponibles, définir la méthode de collecte et les analyser
- Réunions inter-musées par service : Le cas échéant, échange collectif sur des sujets spécifiques (déchets d'une exposition, mobilité des publics, achats de production)

FOCUS - Priorisation du plan d'action :

- Lancement du projet : Partage par les équipes des musées des actions identifiées / engagées
- Collecte de données : Recherches documentaires : identification des actions de réduction (sources publiques et entretien avec les musées ayant réalisé un Bilan Carbone)
- Restitution des résultats : Proposition des premières pistes d'action selon le profil d'émission de chaque musée
- **Atelier 1** : priorisation des actions. Matrice de priorisation des actions selon leur impact / facilité de mise en œuvre. Actions proposées par le consultant et discutées en amont avec le chef de projet.
- **Atelier 2** : Fiches action détaillées. Préparation et validation en atelier de fiches actions détaillées pour les actions priorisées par l'équipe projet. Travail en bilatéral consultant / porteur de l'action.
- **Suivi trimestriel** : Réunion de suivi trimestriel de la mise en oeuvre

Livrables :

- Gestion du process de demande des Diag Décarbon'action
- Rapport Bilan Carbone® (format réglementaire et livrable Diag Décarbon'action) pour les 15 établissements
- Plans de décarbonation individuels avec fiches actions pour les 15 établissements

Phase 3 : Réalisation de l'outil de calcul carbone des musées

Objectifs :

- Réalisation d'une analyse multifactorielle des BEGES, au regard des caractéristiques de l'échantillon des musées analysés
- Réalisation d'un outil pour permettre à l'ensemble des musées d'ICOM-France de calculer leurs émissions de gaz à effet de serre

Accompagnement et outils mis en place :

- **Analyse multifactorielle des bilans carbone**
 - Étude des émissions et de leurs inducteurs pour les 15 bilans carbone réalisés et les autres bilans réalisés précédemment : calcul des émissions par indicateur d'activité (ex : émissions par visiteur par type de ville, volume de déchet par spectateur par an...)
 - Calcul des ratios d'extrapolation pour chaque poste d'émissions à partir des bilans réalisés et disponibles
 - Définition de la typologie des établissements, avec potentiellement des ratios d'extrapolation différents selon les types d'établissements (ex: émissions par visiteur différentes selon la taille de la ville)
- Réalisation du **calculateur Excel** de l'empreinte carbone des musées d'ICOM-France
 - Définition de l'onglet de résultat cible
 - Définition de la liste des données à collecter par typologie d'établissement
 - Ajout des facteurs d'émissions et des facteurs d'extrapolation déduits des 15 Bilans Carbone
 - Réalisation de questionnaires simplifiés par métier pour simplifier la collecte des données
 - Vérification de la cohérence du modèle (test à partir des bilans déjà réalisés)
 - Rédaction de la notice d'utilisation
 - Tests utilisateur puis validation
 - Session de formation des utilisateurs (enregistrée)
- Documentation du calculateur et de la démarche
 - Notice technique détaillant (i) les types de données à collecter (ii) le détail des hypothèses de calculs et règles d'extrapolation

Livrables :

- Calculateur carbone des musées et notice technique / méthodologique
- Vidéo de présentation de l'outil

Phase 4 : Outils de transition bas-carbone ICOM-France

Objectifs :

- Définir un plan d'actions de réduction par typologie de musée et au niveau de la filière
- Rédiger les supports de communication à destination des musées

Accompagnement et outils mis en place :

- Définition d'une **bibliothèque d'action** de réduction par typologie de musée
 - Analyse et synthèse des 15 plans d'action réalisées et des plans d'action collectés
 - Définition d'une grille d'analyse "action de réduction" x "type d'établissement" avec priorisation des actions selon leur impact
 - Rédaction de fiches actions incluant des exemples de musées les ayant mises en oeuvre
- Préparation d'un **questionnaire d'évaluation** du type d'établissement avec suggestions d'actions de réduction
 - Questionnaire en ligne de qualification du type d'établissement (localisation, type d'exposition, etc.)
 - Proposition d'actions de réduction selon la typologie d'établissement
- **Présentation** des outils aux membres d'ICOM-France

Livrables :

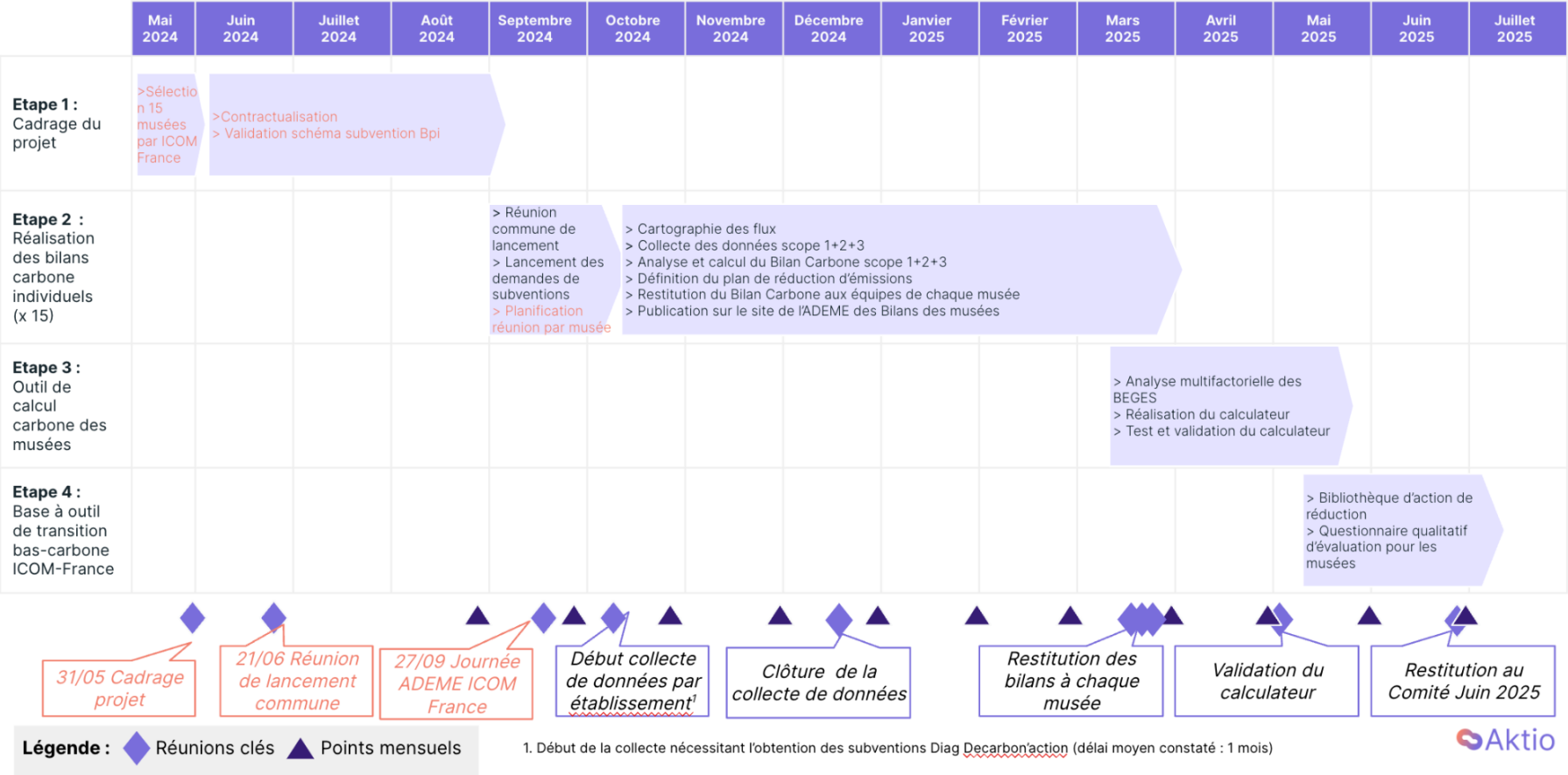
- Plan d'action type pour chaque typologie d'établissement
- Questionnaire d'évaluation de maturité avec suggestion d'actions
- Présentation devant l'ensemble des membres d'ICOM-France

Planning

Planning projet

v27-07-2024

Modifications vs planning précédent



Pilotage du projet

Comité de pilotage : un comité de pilotage est mis en place rassemblant l'Association et des représentants de la mission de la transition écologique et du développement durable du Ministère, ainsi que du service des musées de France.

Comité de suivi : un comité de suivi du projet réunit les membres du comité de pilotage, les 15 musées partenaires du projet et le Prestataire.

ICOM-France - Référentiel carbone des musées en France	
Phase 1 : Cadrage du projet	> Réunion de cadrage et définition de la cartographie des flux > Planification des étapes suivantes pour la collecte des données (calendrier, enjeux, étapes...) Livrables: - Support de sensibilisation pour communiquer en interne - Compte-rendu des réunions
Phase 2: Réalisation des BEGES des 15 établissements	Dans chacun des 15 musées participants : > Aide au dépôt de dossier de subvention BPI France (Diag Décarbon'Action) > Réunion commune de lancement avec l'équipe projet et chaque référent : présentation de l'outil de collecte des données, rappel de la méthodologie, du périmètre, du calendrier et de la charge de travail incombant à chaque référent pour la collecte des données > Appui dans la collecte des données, analyse et qualification des données et calcul du BEGES. Livrables: - BEGES des musées participants, au format réglementaire (bilan des émissions, plan de décarbonation associé, publication sur le site internet de l'ADEME) - Présentation du bilan (chiffres et plan de décarbonation) à chaque musée
Phase 3 : Réalisation de l'outil de calcul carbone des musées	> Réalisation d'une analyse multifactorielle des BEGES (échantillon des musées analysés) [2 jour-homme] > Réalisation d'un outil pour permettre à l'ensemble des musées d'ICOM-France de modéliser leurs émissions de gaz à effet de serre : typologie et/ou « calcullette carbone » sectorielle. Livrables: - Outil de modélisation des émissions de gaz à effet de serre des musées français (incluant notice et vidéo)
Phase 4: Outils de transition bas-carbone ICOM-France	> Bibliothèque d'actions de réduction (2 jour-hommes) > Questionnaire d'évaluation du type d'établissement avec suggestions d'actions de réduction (2 jour-hommes) > Présentation des éléments auprès d'ICOM-France et des membres (1 jour-homme) Livrables : - Bibliothèque d'actions de réduction - Questionnaire d'évaluation avec suggestion d'actions de réduction

Equipe projet :

- Un manager Aktio sera en pilotage du projet sur l'ensemble des étapes.
- De 3 à 5 consultants carbone seront mobilisés pour l'accompagnement des 15 musées (collecte de données, calcul, plan d'action).
- Les équipes Les Augures et Praxis & Culture Conseil seront impliquées sur la phase de cadrage, les plans d'action des musées et le plan de transition bas-carbone ICOM-France.